



PRÉFÈTE
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Belfort, le 10 janvier 2018

Elections législatives partielles des 28 janvier et 4 février 2018

Qui peut voter ?

- ✓ Les électeurs inscrits sur les listes électorales au moment des élections législatives de juin 2017, et qui sont encore inscrits sur la liste électorale d'une commune située dans la 1^{ère} circonscription.
(cf. liste in fine)
- ✓ En revanche, ceux qui ont demandé leur inscription postérieurement à juin 2017 dans le cadre de la révision normale des listes électorales, ne pourront pas voter sauf demande expresse formulée au plus tard le 18 janvier 2018, auprès de leur commune, en justifiant leur appartenance à l'une des situations suivantes :
 - x les fonctionnaires et agents des administrations publiques mutés et les membres de leur famille,
 - x les militaires renvoyés dans leurs foyers après avoir satisfait à leurs obligations légales d'activité, ou ceux ayant changé de domicile lors de leur retour à la vie civile,
 - x les personnes qui établissent leur domicile dans une autre commune pour un motif professionnel autre que ceux visés ci-dessus après la clôture des délais d'inscription, ainsi que les membres de leur famille,
 - x les Français et Françaises remplissant la condition d'âge exigée pour être électeur, après la clôture des délais d'inscription,
 - x les Français et Françaises qui ont acquis la nationalité française par déclaration ou manifestation expresse de volonté et été naturalisés après la clôture des délais d'inscription,
 - x les Français et Françaises ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.

Pour tout complément d'information, contactez votre mairie.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Liste des communes situées dans la 1ère circonscription législative

Andelnans	—	
Angeot		
Autrechêne		
Beaucourt		
Belfort canton n°3 et canton n°4 bureaux N1-N2- M1		
Bessoncourt		
Bethonvilliers		
Boron		
Bourogne		
Brebotte		
Bretagne		
Charmois		
Chavanatte	<u>Grandvillars</u>	
Chavannes les Grands	<u>Grosne</u>	
Chèvremont	<u>Joncherey</u>	
Courcelles	<u>Lacollonge</u>	
Courtèlevant	<u>Lagrange</u>	
Croix	<u>Larivière</u>	
Cunelières	<u>Lebetain</u>	
Danjoutin	<u>Lepuix-Neuf</u>	
Delle	<u>Menoncourt</u>	<u>Réchésy</u>
Denney	<u>Meroux</u>	<u>Recouvrance</u>
Eguenigue	<u>Méziré</u>	<u>Reppe</u>
Faverois	<u>Montbouton</u>	<u>Saint-Dizier-l'Evêque</u>
Fêche l'Église	<u>Montreux-Château</u>	<u>Sevenans</u>
Florimont	<u>Morvillars</u>	<u>Suarce</u>
Fontaine	<u>Moval</u>	<u>Thiancourt</u>
Fontenelle	<u>Novillard</u>	<u>Vauthiermont</u>
Foussemagne	<u>Pérouse</u>	<u>Vellescot</u>
Frais	<u>Petit-Croix</u>	<u>Vézelois</u>
Froidefontaine	<u>Phaffans</u>	<u>Villars le Sec</u>

Emmanuelle Morandeira, Préfecture
emmanuelle.morandeira@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.67

Célia Tromson, Préfecture
celia.tromson@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.14

Nadine Boucard, Préfecture
nadine.boucard@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.15.76

Florian LIDIN, Préfecture
florian.lidin@territoire-de-belfort.gouv.fr
03.84.57.16.75

